

Commune
De
TORCE EN VALLEE

Délibérations
Du Conseil Municipal

Date de convocation
01 mars 2022
Date d'affichage
01 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux,
Le sept mars à vingt heures trente précises,
Le conseil municipal légalement convoqué le premier mars deux mil vingt-deux, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROYER, Maire.

En exercice 15
Présents 13
Votants 13

Étaient présents : Jean- Michel ROYER, Laurent GUILLET, Céline MATHÉ, Denis DEBELLE, Aurélie HOUDAYER, Emilie LOPES, Michel CHADUTEAU, Maryse BESNIER, Joël DAVID, Aurélie BUTET, Yves GICQUEL, Annick CUISNIER, Vincent GUILLERME,

Absent et excusé : -

Absents : Pascaline LEGENDRE et Olivier LE CORF

Le président a dénombré treize conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée par l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Selon les dispositions de l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, Denis DEBELLE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

CHEMIN DE LA JANVERIE 2022-23

Monsieur le Maire rapporte au conseil municipal la proposition de Madame Jocelyne Aubier, concernant le chemin de la Janverie.

Jocelyne Aubier souhaite céder à la commune le chemin ou une partie du chemin, lui appartenant, situé aux abords des futures zones constructibles dans le cadre du PLUI cadastré section B n°33 pour l'euro symbolique. Les frais de bornages resteront à la charge de l'acquéreur.

Monsieur le Maire explique que l'acquisition de ce chemin permettrait de fluidifier la circulation pour la sortie de la future zone constructible et/ou de créer un accès piétonnier.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à réaliser cet acte.

Après délibération, le Conseil Municipal,

NOMBRE DE VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	12	0	1

Autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à cet acte,
Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an que dits,
Pour copie conforme,
Le Maire,
Jean-Michel ROYER

